Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 59 (1921)

Heft: 7

Artikel: Tant terublamein ta

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-216218

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la **PUBLICITAS**

Société Anonyme Suisse de Publicité LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.six mois, Fr. 3.50 - Elranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 12 février 1921. — Entre-nous, voisine... (L'Effeuilleuse). — Lo Vîlhio Dèvesa: Tant terublamein tâ. - Cinquante ans après, occupation des frontières en 1871. — Une reconnaissance médicale à Lausanne au XV^c siècle (M. R.). — Musique et poésie. — Le Feu Le Violonaire de Mazembroz. — Vaudoises. - LE FEUILLETON:



ENTRE NOUS, VOISINE...

III

LORS, comme cela, vous allez voter, voisine? Bonne chance à votre candidat! Vous voulez bien me demander ce que

je pense du « Féminisme »! Hélas, trop d'autres, avant moi, et de plus autorisées ont « pensé » à ce propos pour que j'ose me lancer à conférencier à leur suite. Et puis, voyez-vous, si j'ai quelque facilité pour la « parlote palière », je sais mal user du beau langage, des dissertations riches en mirages. De plus, encore je me range volontiers du côté de ceux qui ont cette simplicité d'esprit de croire que l'on ne parle bien que de ce qu'on connait bien. Or, si étonnant que cela paraisse, je ne connais pas assez, dans ses détails et ses conséquences, la question en litige pour pouvoir lui opposer un avis

Vous me jugez terriblement arriérée, ma voisine, et vous avez raison. J'ai souvent l'impression de n'avoir pas su marcher assez vite, d'évolution en évolution, pour suivre mon temps. Il me semble être déjà en marge... quelque chose comme une note un peu effacée, de l'autre côté du texte, qui le commente sans toujours l'admettre. C'est ainsi que je réfléchis, en spectateur désintéressé,, mais pourtant intéressé, devant cette société nouvelle qui naît d'une époque troublée par de grands désastres et de grands progrès.

Oui, certes, de grands progrès! Pour ne parler que de la femme, il est bien évident que le mouvement d'émancipation de notre siècle a réparé les douloureuses injustices qui si longtemps l'ont accablée et que, ne fût-ce que pour cela, il faut applaudir son effort. Seulement, en revanche, ce mouvement en avant risque de dépasser le but si nous ne prenons garde de modérer son élan à présent que l'essentiel est accompli. Voyant évoluer si fièvreusement vos ménages d'électeurs ou de danseurs, vos célibataires, scientifiques, politiques ou tangoteuses (de tango, danse à la mode), je réfléchis... je compare et je me demande, me voisine, si nous ne sommes pas allées un peu loin?

Entre-nous, ne considérez-vous pas que si, par exemple, le droit de vote pour les femmes peut avoir son utilité en ce qui concerne les questions d'ordre économique, social et religieux, ce droit peut, ailleurs, nuire à notre carrière naturelle qui est de garder le foyer, de veiller à sa grâce et à son confort, à son bonheur.

Une femme même isolée peut avoir son fover! Et celles qui, par une mélancolique exception, ne le peuvent pas trouveront peut-être plus de joie à se consacrer à d'autres tristesses... il y en a malheureusement beaucoup... qu'à courir les salles de conférences et à discuter dans le vide! Car il y a des limites à tout, même aux forces féminines! De comité en comité, au fur et à mesure que la femme devient importante au point de vue social il semble qu'elle diminue de valeur en tant qu'épouse, mère ou amie. C'est forcé, mathématique. On ne peut pas être, comme on dit, au four et au moulin... en l'occurrence à l'urne et à la maison. Et la maison où l'esprit, qu'on ne s'y trompe pas, a tout loisir de se développer, la maison est entre les deux ce qui importe le plus. On le verra bien, les fièvres et les ambitions tombées !... Comme précisément, tenez, je m'aperçois pour mon compte qu'une fois de plus la langue fut plus forte que la bonne intention!

.Plaise au ciel de faire mentir le proverbe qui enseigne que trop parler nuit et votons ensemble, ma voisine, pour que soient « réélues » vertus féminines, la grâce et la sagesse.

L'Effeuilleuse.



TANT TERUBLAMEIN TA



ANHIAN Djosuon, daou Pra daou Ché, et l'anhianna Griton, cha fenna, étiant di bun bouné dzein, pas plie crouya quié bun di j'autro, pas meillaô non plie... daô grô moué, quié!

D'aviant ti lé dou on grô défau : pas lo mîmo. Djosuon éhai ouna pedze dé cabaret, pa on ivrogne, ouna pedze. Quand modavé por lo veladzo, on chavai djamé quand révundré. Heureujamein que lo Pra daou Ché, iô Djosuon rechtavé, éhai tant mun llien daou veladzo; ouna bun galéja propriéta, mâ à câro. L'anhian Djosuon vegnai pas chovun ba, i fairé, à l'abayï, di tun j'un tun lo dedzau aô martchi, mâ quand vegnai, ché chavai pas dépedzi. La chervinta daô carbatié avai dza boutâ lé chôlé su lé trablié, lo gâpion ehai dza venu du tré coup criâ: « Ora, vo faut vo je n'allâ, de l'haôra.» Mon Djosuon éhai onco quie.

L'anhianna Griton éhai couriauja, mà couriauja que vo paudé pas vo j'in féré oun' idée. Crayo bun que po appreindre on novi, on l'arai féta traversâ lo veladzo ein pantet. D'arai bun mî amâ rechtâ aô veladzo, aô bun tot proutzo, na pas aô Pra daou Ché, ïo on ne veyai nion, ïô on n'avai quié ouna vejina, et ïô on chavai lé novi qu'apri ti lé j'otro dzein. Mâ quié volai-vo, ïô la tchivra l'è étatzia, la lai faut bun

Por appreindré chein que ché pachavé dein la quemouna, la Griton vegnai aô pridzo. Dé bi chavai que ch'allavé adî chèta aô banc di couriau; vo chédé bun, hau banc que chan aô fin fond daou mothi, dézo la louye di j'orgué. On lai é tant bun por tot vouaiti. Hau banc chant tant mun pllie hô quié lé j'autro; ein fazeint cheimbliein de liaire dein son chaumo,

vai ti hau qu'eintran; on lai é catzi à l'ombra dé la louye, on vai tot et nion vo vai.

Et la Griton n'ein avai por du trè chemanné à dévejâ dé chun que l'avai odzu.

Ai-vo vu, vejina, ch' tache, que l'avai dza chon novi tsapi por lo tzautun? On tsapi avoué di plioumé, di boquiet; quand ché léva por la preyira, tot chun brinna tot coumun che lai y avai 'na groch' oûra.

- Ai-vo odzu, vejina, ch' tache, que pau pa pi arrevâ aô pridzo por lo quemenhiémeint; dé arrouvaïe dou tun qu'on tzantavé lo premi chaumo. Che d'é pas 'na vergogne por 'na fenna que d'a run à fère quié à ché pomponnâ et à ché vouaiti aô meriaô!

- Ai-vo vu, ch' tiche, que ché va chétâ aô grand bi maitun daô chœur, avoue le j'autorita et que baina tot dou lon? Che vin aô pridzo po dremi, devetrai aô mun ché mussi dein on câro...

Et dunche et dunche. Quand lé dué vejiné aviant tot de, tot expliquâ, tot commeintâ, tot supposâ... revegnan ouna demundze aô pridzo por reféré laô provijion...

Adan, ouna né, l'anhian Djosuon éhai revegnu, à l'otto, tant mun tard. Achebun, chavai chun que l'atteindai, et ein che dévetheint por ché cutzi, fajai pa grand putha dein lo paîlo. D'avai pas pi alloumâ la motze, mâ la louna clairéve et on veyai quasu ache bi quié en pliein midzo. La Griton d'avai cha coetha dé né tota chu l'orollie. D'éhai pas bon signo, d'éhai signo dé pou tun.

Manca pas d'arrevâ. Quand l'anhian Djosuon ché pu boutâ tot pllan déjo lo linsu, la Griton coumethe à tapotâ lo lévé.

Che dé pas ouna vergogne de reintrâ à l'otto tant terublamein tâ! On omo dé ton adzo que devetrai mothrâ l'ejempllio!

Ma poura fenna!...

- Oh ouai, poura fenna! T'a bun réjon! Poura fenna. Mé faut rechtâ tota soletta à l'otto, demi la né. On mé pourrai tiâ, que lai y ché charé pas pi caucon por me revundzi. Ch'ta né crayo bun que ié odzu piclietà la poirta et rebedoulâ ché pas quié per lo gournai. Mé cheimblio adî quié l'autro, lo crouïo, mé vun teri bas lo lhi per lé pi et chu einque tota grebolleințe dé pouairé... Oh! ouai, poura fenna!

- Ma ch' te pllié, léche-mé vai...

 Caije-té et té caijé... Che yéhé lo menichtre, té boutéré dein lo pridzo ouna demundze, et che lai y avai di i'autorità dé choirtà... mâ lé j'autorità... phh! dé tot de la cacibraille. Reintrâ à l'otto tant terublamein ta, ethe Diu permetablio!

Ma atiuta-vâi, Griton.

Ora leche-mé dremi. Jé fauta dé dremi, mé. Pu pa rechtá aô lhi, mé, mé faut mé dépiquiernâ dé boun haoré, mé. Té, que te n'a quié à éderdé té dué tchivré, t'a praou leji... Aï, mon Dieu, tant terublamein tâ!... Léche-me dremi, te dio, tiu dé pedze!

Et la Griton che reviré contro la parai ein tireint tot lo lévé et la couerta. Et lo pouro Djosuon, qu'avai onco pa pu dre ouna parola, ché boute à dre:

Poura Griton, tou té corrohie! Quié vaô tou. On ché rétrovâ du tré j'ami, no j'un dévejâ dé çossé et de chein, on a contâ di bambiolé, di novi. Mein n'on apprai ouna chu la véva à l'anhian Manodai. Aï mon Diu, n'ein chu tot reboudi! Djamé on l'arai cru.... Lo té raconteré bun, che d'éhai pas tant terublamein tâ. Lo té racontéri déman matun, ein goûtein...

La Griton fajai pas cheimbliein d'avai odzu... Tot parai, on momeint apri, la vaica que oijotte comme che d'avai ouna pudze et que recoumethe à tapotâ lo lévet, ma tot balamein et tot d'on coup ché reviré vers lo Djosuon que la guegnivè et lai fâ à la bouna:

- Dis-vai, Diosuon, épei que dé onco pas tant, tant... tant terublamein tâ! (Le Progrès.)



CINQUANTE ANS APRÈS

Tout en battant la semelle.

L y a eu le 1er février sinquante ans que les premiers soldats de l'armée de Bourbaki se réfugiaient sur le sol helvétique. Emues de toutes les misères qu'elles voyaient défiler devant leurs yeux, nos populations se dépensèrent sans compter pour soulager les souffrances de tous ces jeunes gens partis pleins de santé et l'illusions et qui, accablés de fatigue, affaiblis par les privations de toute sorte, talonnés par un ennemi impitoyable, se traînaient sur les routes du Jura, pour aller demander asile à un pays voisin où ils espéraient trouver enfin la fin de leur martyre.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en rappelant quelques épisodes de ce temps mémorable, glanées dans le rapport que présenta un caporal du bataillon de ca-rabiniers — le caporal Charles Pflüger, de Lausanne à l'occasion d'un banquet qui commémora, en 1896. le 25^{mc} anniversaire de l'occupation des frontières

Occupation des frontières en 1871.

5me bataillon de Carabiniers

Rapport de la Cie Nº 3, lu à la réunion du bataillon pour fêter le 25me anniversaire de l'occupation.

Le 24 janvier 1871, le bataillon de carabiniers nº 5, composé des Cies 3, 8, 10 et 30 se réunissait à Mor-

ss, à 9 heures du matin, dans la cour de l'arsenal. L'état-major était composé de MM. le major Bron, l'adjudant Thury, le quartier-maître Cuagny et le doc-teur Duplessis. Les commandants de Cies étaient MM. les capitaines Renevier, Pache, Glardon et Grayloz. Hélas! aujourd'hui, à ce 50^{me} anniversaire, il ne reste de tout le corps d'officiers de notre bataillon que le lieutenant G. Dubbis et l'aspirant P. Mermod. Toute la journée fut consacrée à l'organisation du bataillon, visite sanitaire, distribution de cartouches, etc. A 2 h. le bataillon prêta serment au drapeau en présence de M. le conseiller d'Etat Bornand. Comme nous ne devions partir que le lendemain, nos fourriers distribuèrent les billets de logement.

Après une soirée très gaie, soit à l'hôtel de la Cou-10nne, soit à celui de la Croix-Blanche, nous regagnâmes nos logements pour essayer de dormir quelques heures, car le bataillon était appointé pour 1 h. de la nuit.

A minuit, déjà, notre fanfare sonnait l'assemblée et chacun de s'équiper rapidement pour rejoindre sa compagnie. La neige tombait dru et nous n'avions pas mal l'air de fantômes glissant sans bruit le long des maisons. A la gare un train nous atten-dait. L'embarquement ne fut pas long. Mais quel trajet; neuf heures de chemin de fer pour arriver à Bien-ne. Il est vrai de dire que la voie était encombrée par les neiges. Nous arrivâmes à Bienne en même temps qu'un bataillon bernois qui, comme nous, gagnait la frontière.

Un repos de deux heures nous fut accordé, pendant lequel chacun chercha à se procurer à dîner. Ce qui ne fut pas chose facile, pour beaucoup. A 1 heure, le bataillon se mettait en marche et gravissait, non sans peine, les pentes du Jura. Malheur à ceux qui n'avaient pas des souliers ferrés; les routes étaient couvertes de verglas et j'ai souvenir de plus d'un camarade dont le nez paya cher cette imprévoyance; celui de l'ami Marc, entr'autres.

Lorsque nous entrions à Tavannes, vers les 6 heu-

res du soir, il faisait déjà nuit noire et un froid ex-

C'est dans ce village que se passe le premier épisode comique de la sampagne.

Un de nos camarades, ayant trop fêté Bacchus, on le mit sur un des chars d'équipages. En arrivant à

Tavannes, on l'avait transporté sur un des lits de l'auberge. Quelques officiers voulant faire une farce notre docteur, l'avisèrent qu'il y avait un homme gelé. Le consciencieux docteur alla examiner le type, et, après l'avoir déshabillé, commença les frictions d'usage en pareil cas. Au bout d'un moment le patient se réveille et gromèle entre ses dents; ne comprenant pas ce qui se passe. Mais le docteur, croyant l'avoir rappelé à la vie, le supplia de rester tranquille et de le laisser continuer. A la fin, le patient se lève sérieusement et commence à la trouver mauvaise. Tout s'explique alors et vous jugez des quolibets qu'essuyèrent les héros de l'aventure.

Trois des compagnies furent cantonnées dans le village: la notre eut l'agrément de faire encore route jusqu'à Reconvillier accompagnée de porteurs de lanternes, car on n'y voyait goutte.

J'eus un billet de logement avec le frater Duport. Nous étions tombés chez un charpentier, très bon homme, mais qui manquait de place. Il nous fourra dans une sorte de galetas ouvert à tous les vents. Nous nous blottimes tant bien que mal dans l'unique lit, mais, bientôt, le froid intense nous réveilla et pour ne pas qu'on nous trouve gelés le matin, nous dûmes endosser tous les vêtements disponibles que contenaient

Au petit jour, la fanfare joua la diane et nous n'eûmes que le temps de boucler nos sacs et d'aller rejoindre le bataillon qui était déjà prêt à partir de Tavannes

La deuxième étape fut rude pour beaucoup de camarade; avec nos sacs surchargés de la couverture mili-taire et garni de tout au monde. Les reins commennous faire joliment mal. Heureusement que les forts aidèrent les faibles, et nous arrivâmes encore très alertes à Saignélégier où un repos bien mérité nous fut accordé.

Là, le bataillon se disloque; tandis que les Cies 10 et 30 se rendent à Montfaucon et à Soubey; la 3 et la 8 font route pour Goumois et Vautenaivre. C'est en descendant de Saignelégier à Goumois que le cheval de notre commandant gagna son surnom de Guillaume Tell, pour avoir enlevé d'une ruade la pomme qui se trouvait à l'avant du traîneau.

Profitons du trajet pour jeter un coup d'œil sur les « célébrités » de la compagnie: voici d'abord le grand caporal Boyard, un ancien légionnaire; puis Blanc l'Aurore boréale (cheveux rouges); Rohrbach dit Mila Doublure; Chevalley la Colle; nimum: Cuénoud dit Beau-Canon; Martin dit Belle-Gamelle; et enfin Dugon le Financier et Penard le Romancier. Notons encore Pache Bobechon, Foretay l'Obus, Chaudet Mes Pieds et nous aurons terminé la série.

Nous arrivons d'assez bonne heure à Goumois et pouvons déjà prendre nos quartiers, les uns dans des hambres, les autres dans des écuries ou des boitons; je suis au nombre des premiers. Nous logeons une douzaine chez le papa Casimir Bartolo, monteur de « boëtes », une vieille bonne tête, qui a deux gentilles © boetes », une viente bonne tete, qui a deux gentines filles. On nous a mis de la paille dans une chambre du premier étage et la nuit nous sommes installés en rond, les pieds tournés au centre. Nous nous arrangeons de notre mieux quant à nos repas et bientôt nous sommes comme de la famille.

L'état-major et les officiers sont logés chez les Gachot et Froidevaux.

Pendant toute une semaine nous avons eu une vie des plus régulières. Tous les deux jours nous mon-tions la garde Le matin à 8 heures appel et. en général, théorie; après-midi, à 2 heures, appel à nouveau et quelquefois promenade par section ou toute la compagnie. Chaque soir, un groupe de dix hommes est envoyé pour loger au moulin dit des «Six filles», à vingt-cinq minutes de Goumois, un moulin à noter. celui-là. Ceux qui y ont logé se souviennent avec plaisir de ces six robustes montagnardes filant leurs quenouilles et du bon vieux papa racontant des anecdotes en fumant sa pipe.

Le corps de garde est établi dans une cuisine et nous avons le loisir d'admirer de superbes pièces de lard suspendues dans son immense cheminée; ce sont ces mêmes pièces de lard que nos camarades genevois ont fait griller en bloc le soir même de notre départ de Goumois. Puisque nous en sommes au corps de garde, rappelons les rondes envoyées chaque nuit Vautenaivre, village perché sur une colline et que l'on atteint par une rampé dans le genre de celle du Calvaire. Avec le verglas habituel, vous pouvez juger des nombreux parterres qu'on faisait avant d'atteindre le sommet. La descente, par contre, allait tout seul, le fusil servant de luge. Les gardes de nuit étaient sérieuses; deux heures durant il fallait battre la semelle par un froid variant de —10 à—20°. Il est vrai de dire que les sentinelles étaient doubles et munies d'anciens manteaux de cavalerie excessivement chauds.

(A suivre.)

UNE RECOMMANDATION MEDICALE A LAUSANNE, AU XVmd SIÈCLE



la fin du XVe siècle, vivait à Lausanne, sous le gouvernement de l'évêque Aymon de Montfalcon, un médecin assez réputé.

Humbert Baillif, originaire d'Ecublens, et au sujet duquel les archives cantonales possèdent quelques documents le représentant comme un propriétaire foncier de quelque envergure, ce qui tend à prouver, qu'à cette époque du moins, la médecine n'était pas une mauvaise profession. Pourtant il semble qu'à un moment donné, maître Humbert Baillif rencontra quelques détracteurs. Il s'en ouvrit au bailli épiscopal de Lausanne, noble Henri de Praroman, qui avait été l'un de ses clients, et ce haut magistrat lui fit de bonne grâce, le 26 mars 1490, l'attestation suivante qui est unique pour l'époque.

Nous Henry de Praroman, donzel, coseigneur de Chapelle voudanne, baillif de Lausanne, scavoir faison a tous ceulx qui ces presentes lettres verront et ouront. Que tant par vray cognoisance quavons que aussy par les rappors et attestations de plusieurs notables personnes gens deglise nobles citoiens borgois et habitans hommes et femmes que aultres gens dignes de foy de la cite, ville et conte dudict Lausanne, et mesmement par lexperience quest maistresse des choses, avons este et fumes dehuement informe et conciones : Oue honnorable homme Hunbert Baillif, licencie en art et pratique de medecine, bourgois du dict Lausanne, longtemps ha et par le temps qu'il ha converser avant et depuis quil ha prins et contrait burgeysie au dict Lausanne et eis lieux circonvoisins en pratiquant et usant du dict art et faculte de medecine. En lesqueulx cité, ville, conte de Lausanne, et aultres lieux circonvoisins par la diligence science, art et industrie moyennant layde de Dieu a guery, restaure et fait parvenir en convalescence et sante de corps en brief plusieurs personnes que lavons sceu au vrav tant pour vrav experience faicte en nostre personne que par l'actestation de plusieurs de ceulx qu'il a heu en gouvernement qui par devant nous en jugement seans en l'auditoire de nostre grand cour de nostre bailliage de Lausnane le jour et lan cy dessoubs escript, ont affermé par seremens que par l'entremise, astucie et bonne diligence dudict maistre Humbert et moiennant ladicte ayde de Dieu soi et par parvenu a convalescence et sante de plusieurs et diverses maladies. Et avec ce la fame publique et mune renommee est telle audict pays et lieux circonvoisins. Et pour ce que verite quest chose saincte et sur tout fait a louer Nos ledict baillif nous commande ces presentes nos lettres scelle de nostre propre scel et signé du signé manuel du notaire publique clerc juré et scribe commun de nostre dicte cour, en tesmoing des choses sus escriptes. Donne en l'auditoire de nostre dicte cour du baillage de Lausanne le vendredi apres la dimanche que lon chante en sainte eglise pour loffice ou l'introite de la messe de Letare Jer. Le vingt six jour dou moys de mars lan de grace courant mil quatre cents nonante.

Ce document se trouve aux archives de la ville de Lausanne, dans un registre de la cour de justice baillivale, coté F 5, où l'on voit aussi les différends que le fils et la fille de maître Humbert Baillif eurent avec différentes personnes au sujet de l'héri-M. Rtage paternel.

MUSIQUE ET POÉSIE



ES beaux vers que voici sont d'un poète de chez nous, qui, malheureusement, nous a laissés dans l'ignorance de son nom — nous parlons du passé, car il est mort, sans doute, au-

Dans un'hymne d'amour peindre toute une vie, Mettre son âme à nu dans un chant solennel, Graver dans un sonnet le sceau de son génie, Et par là se rendre immortel,

Faire jaillir des cieux un flot de poésie, Répandre tour à tour le sourire ou les pleurs, Enivrer tous les sens et ravir tous les cœurs Voilà le sort de l'Harmonie.